

DRIVALIA LEASE FRANCE

Société Anonyme au capital de 68 954 580,86 euros

Siège social : 1, rue Victor Basch - 91300 MASSY

342 499 126 R.C.S. EVRY

Comptes annuels au 31 décembre 2022 approuvés par l'A.G.O. du 5 juin 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Opérations interbancaires et assimilées..		3 162 740	6 806 994
- Créances sur les étés de crédit.....	2	3 162 740	6 806 994
Valeurs immobilisées.....		333 238 164	624 780 321
- Opérations de crédit-bail et assimilés ...	3, 3.1, 3.2 et 3.3	333 042 613	624 559 952
- Immobilisations incorporelles	6 et 7	195 551	220 369
Cptes de régularisation et actifs divers ...	8	44 349 491	24 926 986
- Autres actifs		27 921 780	14 568 984
- Comptes de régularisation		16 427 712	10 358 002
TOTAL ACTIF		380 750 394	656 514 300

PASSIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Op. interbancaires et assimilées.....		195 267 979	450 014 767
- Dettes envers les étés de crédit.....	10	195 267 979	450 014 767
Comptes créditeurs de la clientèle.....	11 et 11.1	1 706 537	3 387 904
Cptes de régul. et passifs divers	13	64 919 842	89 516 460
- Autres passifs		57 591 059	78 871 361
- Comptes de régularisation		7 328 783	10 645 099
Provisions et dettes subordonnées		11 905 815	25 032 540
- Provisions	14	8 854 592	21 981 316
- Dettes subordonnées.....	16 et 18	3 051 224	3 051 224
Capitaux propres hors FRBG.....	17	106 950 221	88 562 631
- Capital souscrit		68 954 581	68 954 581
- Réserves		999 502	-
- Report à nouveau		18 608 547	6 577 456
- Résultat de l'exercice		18 387 591	13 030 593
TOTAL PASSIF		380 750 394	656 514 300

HORS-BILAN	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés	22	-	33 105 021
- Engagements de financement		-	33 105 021
- En faveur de la clientèle		-	33 105 021
Engagements reçus	23	237 087 396	345 159 295
- Engagements de financement		29 000 000	54 000 000
- Reçus d'établissements de crédit		29 000 000	54 000 000
- Engagements de garantie		208 087 396	291 159 295
- Reçus de la clientèle		208 087 396	291 159 295

Hors-bilan : autres informations. Opérations sur instruments financiers à terme : notes 22 et 23.

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Prod. nets d'int. et revenus assimilés	25	18 875 739	47 785 963
- Intérêts et produits assimilés		298 996	146 781
- Intérêts et charges assimilés.....		- 26 044 213	- 25 177 033
- Prod. s/op. de crédit-bail et ass.....		345 237 995	434 379 559
- Ch. s/op. de crédit-bail et assimilées.....		- 300 617 039	- 361 563 344
Produits nets des commissions	27 et 28	- 11 135	-
- Commissions (charges)		- 11 135	-
Aut. prod. nets d'exploitation bancaire.....	31	7 651 829	9 211 051
- Aut. produits d'exploitation bancaire.....		7 778 675	9 229 956
- Aut. charges d'exploitation bancaire.....		- 126 846	- 18 905
PRODUIT NET BANCAIRE.....		26 516 433	56 997 013
Charges générales d'exploitation.....		- 7 323 975	- 13 836 665
Autres frais administratifs	34	- 7 323 975	- 13 836 665
Dot. aux amort. et dépréc. s/immob. corporelles et incorporelles	40	- 44 581	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....		19 147 878	43 160 348
Coût du risque.....	35	8 913 343	- 9 911 538
RESULTAT D'EXPLOITATION.....		28 061 221	33 248 811
Résultat net sur actifs immobilisés		-	- 32 963
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT....		28 061 221	33 215 847
Impôt sur les bénéfices	39	- 9 673 630	- 20 185 254
RESULTAT NET.....		18 387 591	13 030 593

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS SOCIAUX. Activités de la société. Financement en LOA & CREDIT-BAIL de véhicules neufs et d'occasion commercialisés par l'intermédiaire du réseau de distribution des groupes FCA (FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES), MASERATI, FERRARI, HYMER, JAGUAR & LAND ROVER en France ainsi que toutes les activités annexes. La zone géographique d'intervention de DRIVALIA LEASE SA est limitée à la France métropolitaine.

NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES APPLIQUEES. Elaboration des comptes annuels. Les états financiers sociaux sont établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit, telles que déterminées en particulier par les règlements n° 91-01 du 16/01/1991 du Comité de la réglementation bancaire et n° 2000.03 du Comité de la réglementation comptable. Ils intègrent également le règlement CRC 2002-03 depuis la clôture du 31/12/2004. A compter du 01/01/2015, le CRC 2002-03 a été remplacé par le règlement ANC n° 2014-07. La présentation des états financiers de DRIVALIA LEASE SA est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 qui, à partir des exercices ouverts au 01/01/2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit. Les évolutions comptables et normatives ayant une date d'application en 2015 n'ont pas eu d'impact sur les comptes de DRIVALIA LEASE SA. Le règlement n° 2009-03 du 03/12/2009, relatif à l'étalement des commissions, est applicable à compter du 01/01/2010. Il concerne pour DRIVALIA LEASE SA, les commissions reçues ainsi que les coûts marginaux de transaction liés à l'octroi de financements. A partir du 01/01/2012, le prestataire CA-CF a mis à disposition du DRIVALIA LEASE SA « l'Automate IAS » qui permet le calcul de l'étalement sur la durée du contrat.

Opérations de crédit-bail. Les opérations de crédit-bail sont classées en opérations de crédit-bail et assimilées. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés sur une durée de quatre ans. La société a enregistré dans son hors-bilan, au titre de son activité de leasing, un engagement reçu des distributeurs au titre de leurs engagements de reprise pour 237 087 396 €. Une provision pour risques et charges couvrant l'écart entre le montant de l'engagement de reprise et l'estimation de la valeur de marché future du véhicule s'élève à 1 280 K€. **Opérations interbancaires et assimilées et dette subordonnée.** La totalité des opérations financières s'effectue avec la société mère FCA BANK SPA. DRIVALIA LEASE SA bénéficie de la part de FCA BANK SUCCURSALE en France d'un prêt subordonné à durée indéterminée depuis le 10/12/1992. **Réserve latente.** La réserve latente est constituée par la différence entre l'encours comptable et l'encours financier. Elle fait l'objet d'une provision pour risques et charges lorsqu'elle est négative. Le mode de paiement des échéances est à échoir. **Immobilisations temporairement non louées (I.T.N.L.).** Les I.T.N.L. sont maintenues dans les immobilisations et continuent d'être amorties normalement. **Principes comptables sur les titres de participation et de filiales.** Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique. Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les Assemblées Générales Ordinaires. **Principes comptables appliqués aux créances et aux dettes envers les établissements de crédit.** Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur nature : créances et dettes, à vue ou à terme. Les intérêts courus sur ces créances et ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les créances et les dettes rattachées. **Créances sur la clientèle : crédit-bail, location avec option d'achat et location simple.** Il s'agit des immobilisations nettes d'amortissements et des loyers impayés nets des dépréciations. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur brute de l'encours et la valeur des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque. Les durées d'amortissement pratiquées sur les principales catégories de matériels financés sont : 4 ans pour les automobiles et camping-cars ; 5 ans pour les caravanes. **Principe d'enregistrement des créances douteuses.** Conformément à la réglementation, les créances sont normalement enregistrées en créances douteuses au-delà de la troisième échéance impayée (retard supérieur à 90 jours). Avant la déchéance du terme, les créances douteuses figurent en comptabilité pour un montant égal à la somme de l'échu impayé majoré de l'à échoir en capital. Après la déchéance du terme, les créances douteuses sont inscrites en comptabilité pour le montant en principal réclamé aux clients. La mise en place du règlement ANC 2014-07 a conduit à modifier la présentation des créances douteuses : par la constatation de la contagion : la contagion consiste à étendre à toutes les créances d'un client le statut de douteux dès lors que l'une au moins de ses créances est douteuse. L'appréciation se fait au niveau de la société juridique ; par le traitement différencié des créances restructurées : il s'agit pour l'essentiel de créances issues du surendettement ; elles sont réparties en restructurations ordinaires et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et pour chacune de ces catégories : restructurations ordinaires : qualification en douteux des créances ayant plus d'un impayé et en douteux compromis des créances à partir du 4^e impayé, moratoires : qualification en douteux compromis des créances ayant un délai de report supérieur à 2 ans ou, si le délai est inférieur à deux ans, en l'absence de plan de remboursement pré-déterminé. Conformément au règlement ANC 2014-07, les créances douteuses sont classées en : créances douteuses ; créances douteuses compromises (ce sont principalement les créances déçues du terme ou en cours de déchéance). **Provisions sur crédit à la clientèle.** Conformément à l'ANC 2014-07, il est tenu compte de l'actualisation des flux d'encaissements futurs dans le calcul de la provision pour créances douteuses. Le montant des provisions est établi à partir d'une estimation statistique qui, fondée sur les données historiques de recouvrement, détermine les flux futurs attendus de ces créances. DRIVALIA LEASE SA n'utilise pas de systèmes de notation externe. Un dépôt de garantie en numéraire est parfois exigé de certains clients particuliers et peut atteindre jusqu'à 15 % du montant de l'immobilisation louée. L'ensemble des provisions vient en déduction des encours douteux ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant déchéance du terme sont provisionnés à 100 % afin de respecter les textes du Conseil National de la Comptabilité et de la Commission bancaire (instruction 2000-11). La comptabilisation des intérêts et indemnités contentieux ne prend en compte que les montants effectivement payés par les clients. **Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les biens constituant un investissement durable pour l'entreprise sont comptabilisés en immobilisation. Certaines dépenses inférieures ou égales à 500 € peuvent néanmoins être comptabilisées directement en charges même si elles peuvent profiter à l'entreprise sur plusieurs années. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amortis linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes : constructions : 20 à 30 ans ; matériel de transport : 4 ans ; autres immobilisations corporelles : 4 à 10 ans. L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. **Passage à perte.** Lorsqu'il n'existe plus d'espoir de recouvrement, l'établissement de crédit sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte. **Intérêts pour les douteux compromis.** Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux termes du contrat. Ils entrent dans la base du calcul de la provision des pertes probables avérées. Lors du transfert en encours douteux compromis, toute comptabilisation d'intérêt cesse en raison de la très faible probabilité de recouvrement. **Produits des opérations bancaires avec la clientèle.** Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis. Les participations reçues des constructeurs sont enregistrées en produits financiers. Ces produits sont étalés sur 36 mois. Les participations bénéficiaires à recevoir des compagnies d'assurance sont comptabilisées en produit sur la base des informations communiquées par les compagnies d'assurance. Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat l'année de leur perception. Les indemnités de résiliation et de retard sont enregistrées dès qu'elles sont acquises. **Opérations de refinancement.** Les opérations de refinancement sont conclues avec les actionnaires directs de DRIVALIA LEASE SA. Un emprunt participatif de 3 048 980 euros a été conclu le 10/12/1992 pour une durée indéterminée. Il est actuellement souscrit auprès de FCA BANK S.p.A. succursale en France (suite à la fusion-absorption de FCA Capital dans FCA BANK SPA). DRIVALIA LEASE SA a renouvelé un accord de refinancement avec FCA BANK SpA de 25 millions d'€ en 2022 pour une durée de 24 mois. **Impôt sur les sociétés.** La charge d'impôts sur les bénéfices de l'exercice comprend les impôts courants correspondant aux produits et aux charges taxables de l'exercice. DRIVALIA LEASE SA est soumise au taux normal de l'impôt sur les bénéfices qui est de 25 %.

Hors-bilan. Les dossiers de financement de LOA & CREDIT-BAIL - BAIL - BAIGNÉS en instance de financement apparaissent en engagements donnés à la clientèle. **Résultat financier.** Le résultat financier de DRIVALIA LEASE SA est déterminé à partir du résultat social avant impôt, 28 061 221 euros, corrigé principalement de la variation de la réserve latente soit 11 335 358 euros. Ainsi, le résultat financier est de + 16 725 862,55 euros.

RESULTAT SOCIAL.....	18 387 590,61
Impôt courant	9 673 630,22
Résultat social avant impôt	28 061 220,83
Réserve latente	- 11 335 358,28
RESULTAT FINANCIER	16 725 862,55

Divers. Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux : les dirigeants de la société ne percevoient aucune rémunération en contrepartie de l'exercice de leur mandat social. Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter

NOTE 3 - OP. AVEC LA CLIENTELE ET CREDIT-BAIL - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	Durée résiduelle			Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
	A - de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans				
Crédit-bail et location avec option d'achat.....	13 364 157,71	63 394 081,45	265 912 471,37	313 876 824,68	28 793 885,85	342 670 710,53	632 158 081,33
Sous total.....	-	-	-	313 876 824,68	28 793 885,85	342 670 710,53	632 158 081,33
Dépréciations (note 9)	-	-	-	- 9 628 097,82	-	- 9 628 097,82	- 7 598 129,60
Valeurs nettes au bilan	-	-	-	304 248 726,86	28 793 885,85	333 042 612,71	624 559 951,73
TOTAL	-	-	-	304 248 726,86	28 793 885,85	333 042 612,71	624 559 951,73

Note 3.1. Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par agents économiques	Particuliers	Entreprises	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Créances non compromises :						
- Valeur brute	2 736 446,91	817 380,24	3 553 827,15	-	3 553 827,15	4 981 419,83
- Dépréciations	- 1 428 508,67	- 426 697,40	- 1 855 206,07	-	- 1 855 206,07	- 3 552 657,47
. Taux de couverture.....			52 %		52 %	71 %
Créances compromises :						
- Valeur brute	5 175 918,11	1 546 053,46	6 721 971,57	4 149 665,32	10 871 636,89	7 982 921,23
- Dépréciations	- 5 985 126,65	- 1 787 765,10	- 7 772 891,75	-	- 7 772 891,75	- 4 045 472,13
. Taux de couverture.....			116 %		71 %	51 %
VALEUR NETTE AU BILAN	234 271 519,68	69 977 207,18	-	28 793 885,85	333 042 612,71	624 559 951,73

	31/12/2022					Total 31/12/2021
	A - de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées.....	6 949 933,83	32 967 634,83	129 286 589,55	8 999 273,29	178 203 431,49	166 868 073,21
TOTAL	6 949 933,83	32 967 634,83	129 286 589,55	8 999 273,29	178 203 431,49	166 868 073,21

Note 3.3. Op. de crédit-bail, LOA et loc. simple	Valeur au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Valeur au 31/12/2022
Immob. brutes.....	1 187 482 534,91	46 271 862,55	- 361 722 072,03	872 032 325,43
Coûts de transaction.....	20 737 086,24	-	-	7 430 681,51
Avance commission concessionnaire	-	-	-	3 007 338,29
Créa. non compromises et compromises	9 863 596,31	-	-	11 656 413,91
Créa. rattachées.....	- 12 953 877,33	-	-	- 24 372 003,26
TOTAL	1 205 129 340,13	-	-	869 754 755,88

Amort. et dépréc.	Solde au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2022
Amort.....	- 572 971 258,80	- 244 450 047,49	290 337 261,00	- 527 084 045,35
Dépréc.....	- 7 598 129,60	- 10 093 726,83	8 063 758,00	- 9 628 097,82
TOTAL	- 580 569 388,40	- 254 543 774,32	298 401 019,00	- 536 712 143,17

	Valeur brute au 31/12/2022	Amortissements au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2022
TOTAL	869 754 755,88	- 536 712 143,17	333 042 612,71

NOTE 4 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE. Néant.

NOTE 5 - PARTICIPATIONS : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES. Néant.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES. Immobilisations incorporelles et Total, 31/12/2022, Valeurs brutes : 333 165,14, Amortissements dépréciations : - 137 614,29, Valeurs nettes : 195 550,85, 31/12/2021, Valeurs brutes : 313 402,64, Amortissements dépréciations : 93 033,79, Valeurs nettes : 220 368,85.

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE. Immobilisations incorporelles et Valeurs nettes au bilan, 31/12/2021 : 220 368,85, Augmentations (acquisitions) : 19 762,50, Amortissements provisions : - 44 580,50, 31/12/2022 : 195 550,85.

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs	27 921 779,52	14 568 983,64
Débiteurs divers	27 921 779,52	14 568 983,64
Comptes de régularisation	16 427 711,61	10 358 002,35
Comptes d'encaissement et de transfert	196 509,61	193 128,95
Produits à recevoir	2 880 699,29	579 261,52
Charges constatées d'avance.....	13 350 502,71	9 585 611,88
VALEURS NETTES AU BILAN	44 349 491,13	24 926 985,99

NOTE 9 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUC. DE L'ACTIF	31/12/2021	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2022
Sur opérations de crédit-bail.....	- 7 598 129,60	- 10 093 726,83	8 063 758,61	- 9 628 097,82
Sous-total clientèle	- 7 598 129,60	- 10 093 726,83	8 063 758,61	- 9 628 097,82
TOTAL DES DEPREC. D'ACTIF	- 7 598 129,60	- 10 093 726,83	8 063 758,61	- 9 628 097,82

5 % du bénéfice au compte de réserve légale et le reste au compte de report à nouveau. Les comptes de la société sont consolidés par la société : FCA BANK S.p.A., Corso Orbassano n° 367, 10137 TURIN, Italie, Société de droit italien au capital de 700 000 000 €, Registre de Turin n° 08349560014.

I - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (notes 2 à 9 en euros).

NOTE 2 - CREA. SUR LES ETS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	Durée résiduelle	Total en principal	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
	A moins de 3 mois			
Comptes et prêts :				
- A vue.....	3 162 739,60	3 162 739,60	3 162 739,60	6 806 993,92
TOTAL	3 162 739,60	3 162 739,60	3 162 739,60	6 806 993,92
VAL. NETTES AU BILAN	3 162 739,60	3 162 739,60	3 162 739,60	6 806 993,92

II - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (notes 10 à 21 en euros).

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	Durée résiduelle	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
	A plus de 5 ans				
Cptes et emprunts :					
- A vue.....	-	-	11 777	11 777	6 304
- A terme.....	195 000 000	195 000 000	256 202	195 256 202	450 008 463
VALEURS AU BILAN	195 000 000	195 000 000	267 979	195 267 979	450 014 767

NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLTELE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	Durée résiduelle	Total en principal	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
	A moins de 3 mois			
Aut. dettes envers la clientèle :				
- A vue.....	1 706 537	1 706 537	1 706 537	3 387 904
VALEURS AU BILAN	1 706 537	1 706 537	1 706 537	3 387 904

NOTE 11.1 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUE. Particuliers, Total 31/12/2022 : 3 118, Total 31/12/2021 : 25 901, Entreprises, Total 31/12/2022 : 1 703 419, Total 31/12/2021 : 3 362 003, Valeurs au bilan, Total 31/12/2022 : 1 706 537, Total 31/12/2021 : 3 387 904.

NOTE 12 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE. Néant. **Note 12.1. Emprunts obligataires.** Néant.

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Autres passifs	57 591 058,81	78 871 360,63
Créditeurs divers	57 591 058,81	78 871 360,63
Comptes de régularisation	7 328 783,08	10 645 098,99
Comptes d'encaissement et de transfert	10 786,73	9 855,99
Produits constatés d'avance.....	6 439 971,76	10 163 364,07
Charges à payer	16 666,63	33 333,33
Autres comptes de régularisation	861 357,96	438 545,60
VALEURS AU BILAN	64 919 841,89	89 516 459,62

NOTE 14 - PROVISIONS. Charges bancaires et Valeurs au bilan, Total 31/12/2021 : 21 981 316,13, Dotations : 901 212,76, Reprises et utilisations : - 14 027 937,28, Total 31/12/2022 : 8 854 591,61.

NOTE 15 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX. Néant.

NOTE 16 - DETTES SUBORDONNEES - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	Durée résiduelle	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
	A plus de 5 ans		
Dettes subordonnées à durée indéterminée :			
- Euro	3 048 980,34	3 048 980,34	3 048 980,34
TOTAL EN PRINCIPAL	3 048 980,34	3 048 980,34	3 048 980,34
Dettes rattachées	-	2 243,37	2 243,37
VALEURS AU BILAN	-	3 051 223,71	3 051 223,71

NOTE 17 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES. Capital social. Catégories d'actions. Ordinaires, Nombre de titres, Début et clôture d'exercice : 4 523 124, Valeur nominale : 15,24, Capital social : 68 954 580,86.

Capitaux propres	Capital	Réserve légale	Report à nouveau	Dividende versé	Résultat	Total des K propres
SOLDE AU 31/12/2018	8 954 580,86	-	-	-	463 972,16	9 418 553,02
Affectation du résultat social 2018	-	-	-	463 972,16	- 463 972,16	-
Report à nouveau débiteur	-	-	- 381 997,99	-	-	- 381 997,99
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	- 342 668,76	- 342 668,76
SOLDE AU 31/12/2019	8 954 580,86	-	- 381 997,99	-	- 342 668,76	8 229 914,11
Affectation du résultat social 2019	-	-	-	-	342 668,76	342 668,76
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	6 959 454,46	6 959 454,46
SOLDE AU 31/12/2020	8 954 580,86	-	- 381 997,99	-	6 959 454,46	15 532 037,33
Affectation du résultat social 2020	-	-	6 959 454,46	-	- 6 959 454,46	-
Variation de capital	60 000 000,00	-	-	-	-	60 000 000,00
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	13 030 593,34	13 030 593,34
SOLDE AU 31/12/2021	68 954 580,86	-	6 577 456,47	-	13 030 593,34	88 562 630,67
Affectation du résultat social 2021	-	-	18 608 547,42	-	- 13 030 593,34	-
Variation de capital	-	- 999 502,39	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	18 387 590,61	18 387 590,61
SOLDE AU 31/12/2022	68 954 580,86	- 999 502,39	18 608 547,42	-	18 387 590,61	106 950 221,28

En date du 22/04/2022 et suite à la transformation de la société FCA LEASING en SA, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé la proposition du Conseil d'administration et a décidé d'affecter 5 % du bénéfice de l'exercice 2020 d'un montant de 6 959 454,46 euros, soit 347 972,72 euros à la réserve légale portant ainsi le solde du compte « report à nouveau » à 6 229 483,75 euros.

NOTE 18 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Capitaux propres	106 950 220,67	88 562 630,67
Dettes subordonnées	3 051 223,71	3 051 223,71
TOTAL DES FONDS PROPRES	110 001 444,38	91 613 854,38

NOTE 19 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	31/12/2022		31/12/2021	
	Sur les ent. liées et les particip.	Autres	Sur les ent. liées et les particip.	Autres
Créances	-	336 205 352	-	631 366 946
- Sur les éts de crédit et institutions financières	-	3 162 740	-	6 806 994
- Sur la clientèle	-	333 042 613	-	624 559 952
Dettes	198 307 118	1 718 622	453 059 686	3 394 208
- Sur les éts de crédit et institutions financières	195 255 894	12 085	450 008 463	6 304
- Sur la clientèle	-	1 706 537	-	3 387 904
- Oblig. et autres titres à revenu fixe	3 051 224	-	3 051 224	-
Engagements donnés	-	-	-	33 105 021
- Engag. de financement en faveur de la clientèle	-	-	-	33 105 021
Engagements reçus	25 000 000	229 595 276	50 000 000	295 159 295
- Engag. de financement reçus d'éts de crédit	25 000 000	4 000 000	50 000 000	4 000 000
- Gar. reçus de la clientèle	-	225 595 276	-	291 159 295

NOTE 20 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	346 029 001	315 830 552	639 185 444	566 997 841
Valeur brute	346 029 001	315 830 552	639 185 444	566 997 841
Cptes de régularisation	44 349 491	64 919 842	24 926 986	89 516 460
Dépréciations	- 9 628 098	-	- 7 598 130	-
TOTAL	380 750 394	380 750 394	656 514 300	656 514 300

NOTE 21 - OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES. Néant.

III - NOTES SUR LE HORS-BILAN (notes 22 à 24 en euros).

NOTE 22 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DONNES. Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle et Total, 31/12/2021 : 33 105 020,57.

NOTE 23 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS REÇUS.

	31/12/2022	31/12/2021
Accord de refinancement	29 000 000,00	54 000 000,00
Engagement de la clientèle	208 087 396,17	291 159 294,76
TOTAL	237 087 396,17	356 751 621,27

NOTE 24 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME. Néant. Informations sur les encours de hors-bilan. Néant. Note 24.1. Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle. Néant.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (notes 25 à 39 en euros).

NOTE 25 - PROD. NETS D'INT. ET REV. ASSIM.	31/12/2022	31/12/2021
Sur opérations avec la clientèle	298 996	146 781
- Dont produits	298 996	146 781
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	298 996	146 781
Sur opérations avec les éts de crédit	- 4 661 492	- 5 390 985
Sur opérations avec la clientèle	- 21 382 720	- 18 713 955
Ch. nette sur opérations de macro-couverture	-	- 1 072 094
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	- 26 044 213	- 25 177 033
Prod. sur op. de crédit-bail et de location	345 237 995	434 379 559
Charges sur op. de crédit-bail et de location	- 300 617 039	- 361 563 344
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	18 875 739	47 785 963

NOTE 26 - REVENUS DES TITRES. Néant.

NOTE 27 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS. 31/12/2022. Charges et net. Sur prestations de services financiers (note 28) et Total : - 11 135.

NOTE 28 - PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS. Autres produits (charges) nets de services financiers et Total des prestations de services financiers, 31/12/2022 : - 11 135.

NOTE 29 - SOLDE DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION. Néant.

NOTE 30 - SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT. Néant.

NOTE 31 - AUTRES PRODUITS NETS D'EXPLOITATION BANCAIRE.

Sur opérations avec les établissements de crédit	31/12/2022	31/12/2021
Participation résultat assurances	7 408 897	8 648 534
Autres produits	369 777	581 422
TOTAL DES PRODUITS	7 778 675	9 229 956
Autres charges	- 126 846	- 18 905
TOTAL DES CHARGES	- 126 846	- 18 905

NOTE 32 - FRAIS DE PERSONNEL. Néant.

NOTE 33 - EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE. Néant.

NOTE 33.1. Droit individuel à la formation. Néant.

NOTE 34 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	31/12/2022	31/12/2021
Impôts et taxes	- 1 011 465	- 202 868
Services extérieurs	- 2 703 373	- 9 093 782
Autres frais administratifs	- 3 609 136	- 4 540 015
TOTAL DES FRAIS ADMINISTRATIFS	- 7 323 975	- 13 836 665

NOTE 35 - COUT DU RISQUE	31/12/2022	31/12/2021
Dotations sur dépréciations et provisions	- 10 994 940	- 14 156 733
Dépréciations sur créances douteuses	- 10 093 727	- 4 820 045
Autres provisions	- 901 213	- 9 336 688
Reprises sur dépréciations et provisions	22 091 696	6 872 543
Reprises sur dépréc. s/créances douteuses	22 091 696	6 872 543
VAR. DES DEPREC. ET PROVISIONS	11 096 756	- 7 284 190
Pertes s/créances irrécouvrables dépréciées	- 2 395 497	- 2 931 413
Récupérations sur créances amorties	212 083	304 066
COUT DU RISQUE	8 913 343	- 9 911 538

NOTE 36 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES. Immobilisations corporelles et incorporelles, Dotation ou reprise nette pour dépréciations, 31/12/2021 : - 32 963,33.

NOTE 37 - COUTS LIES AU RAPPROCHEMENT. Néant.

NOTE 38 - RESULTAT EXCEPTIONNEL. Néant.

NOTE 39 - IMPOT SUR LES BENEFICES	31/12/2022	31/12/2021
Résultat fiscal	37 555 892	73 829 414
- Impôts courants avant contribution additionnelle (25 %)	- 9 388 973	- 19 564 795
- Contribution additionnelle (3,3 %)	- 284 657	- 620 459
TOTAL IMPOTS SUR LES SOCIETES	- 9 673 630	- 20 185 254
TOTAL	- 9 673 630	- 20 185 254

NOTE 40 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES. Immobilisations corporelles et incorporelles, Dotation ou reprise nette pour dépréciations et Solde (en perte) ou en bénéfice, 31/12/2022 : - 44 580,50.

V - AUTRES INFORMATIONS (notes 40 et 41).

NOTE 41 - SOCIETE CONSOLIDANTE. Groupe FCA BANK, 100 %, intégration globale.

NOTE 42 - EVENEMENTS SUR L'ANNEE EN COURS. En date du 21/03/2022, la société a changé d'adresse de siège social : elle est désormais domiciliée au 1, rue Victor Basch - 91300 MASSY. Depuis le 01/02/2022, dans le cadre de la réglementation du groupe FCA BANK EN FRANCE, FCA LEASING a cessé de proposer de nouveaux contrat de financement de LOA & CREDIT-BAIL, suite au changement de nature juridique de la société, et conformément à l'article 1124-56 du règlement ANC N° 2014-07 : la société n'a pas versé de rémunérations, au titre de l'exercice, respectivement à l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à raison de leurs fonctions ainsi que le moment des engagements nés ou contractés en matière de retraite à l'égard de l'ensemble des membres et anciens membres des organes précités ; la Société n'a pas accordé d'avance de crédits pendant l'exercice, respectivement à l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance. La Société n'a en outre pas pris d'engagements pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque ; concernant les membres de ces organes qui sont des personnes morales, l'interdiction des conditions consenties est fournie dès lors qu'il ne s'agit pas d'opérations courantes de l'établissement conclus à des conditions normales. Le groupe suit de près la situation géographique avec le conflit entre l'Ukraine et la Russie initié en février 2022. Le groupe FCA BANK met à jour dans les plus brefs délais les listes de sanctions internationales publiées par les différentes autorités compétentes et notamment dans le cadre du conflit Ukraine-Russie et veillent à ce qu'aucun de ses clients ne soit présent sur ces listes. Le criblage a lieu tous les jours avec un contrôle également quotidien réalisé par la conformité. La société n'a pas de clients ou fournisseurs ukrainiens ou russes, et de ce fait aucune exposition directe ou indirecte vis-à-vis de la Russie ou de l'Ukraine.

NOTE 43 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE. En date du 03/04/2023, FCA LEASING SA a changé de dénomination sociale pour s'appeler DRIVALIA LEASE SA. La société va également proposer des produits de location simple.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter 5 % du bénéfice de l'exercice d'un

montant de 18 387 591 Euros, soit 919 379 euros à la réserve légale (qui s'élèvera à 1 918 882 Euros après affectation) et le solde au compte « report à nouveau » qui s'élèvera ainsi à 36 076 758 Euros. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DRIVALIA LEASE FRANCE (ex FCA LEASING) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations. En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables. Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités telles que décrites dans les notes 1 « Principes et méthodes appliqués » et 9 « Dépréciations inscrites en déduction de l'actif » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions.

Vérifications spécifiques. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise. Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément

aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Les Commissaires aux comptes, MAZARS, Paris - La Défense, le 17 mai 2023, Matthew BROWN, Associé ; PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2023, Nicolas JOLIVET, Associé.

Le rapport de gestion est tenu à disposition du public au siège social.